

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 4 de l'ordre du jour

CX/EURO 24/33/4

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

Trente-troisième session

Berlin (Allemagne)

27-31 mai 2024

## TRAVAUX DU CODEX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION

(Document établi par le Coordonnateur pour l'Europe)

### I. CONTEXTE ET INTRODUCTION

1. Depuis la revitalisation des comités régionaux de coordination FAO/OMS en 2016, le recensement des travaux du Codex présentant un intérêt pour la région est devenu un point récurrent de l'ordre du jour de toutes les sessions de ces comités.

2. À la 32<sup>e</sup> session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, les membres ont mis en évidence les questions relatives aux travaux du Codex qui étaient en cours au moment de la session, à savoir:

- i) la mise en application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération;
- ii) la participation aux consultations visant à établir un consensus sur les propositions relatives aux limites maximales de résidus (LMR) pour le chlorhydrate de zilpatérol;
- iii) la mise en œuvre des textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens;
- iv) la diffusion sur le web des réunions du Codex, y compris des sessions du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius;
- v) la nécessité d'une répartition plus équilibrée des tâches entre les organes subsidiaires du Codex, notamment par l'intermédiaire du Comité du Codex sur les principes généraux;
- vi) le renforcement de l'approche «Une seule santé» dans le cadre des activités du Codex.

### II. OBJET

3. Conformément au mandat des comités régionaux de coordination, selon lequel chaque comité doit attirer l'attention de la Commission sur tout aspect des activités de celle-ci qui revêt une importance particulière pour la région, le présent document vise à permettre de mieux déterminer les travaux pertinents actuellement menés par le Codex, les questions liées à ces travaux et les moyens de les traiter.

### III. TRAVAUX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION

4. Les informations présentées sont fondées sur les commentaires adressés par les membres de la région au Coordonnateur pour l'Europe, ainsi que sur les données relatives à la participation aux groupes de travail électroniques et sur les observations formulées par les membres de la région lors des sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires.

## A. QUESTIONS PERTINENTES EXAMINÉES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, SON COMITÉ EXÉCUTIF ET LE COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

### Mise en application des Déclarations de principes

5. À sa 46<sup>e</sup> session (2023), la Commission du Codex est convenue qu'il était nécessaire d'acquérir davantage d'expérience dans la mise en œuvre du projet d'orientations et de réexaminer celui-ci à la lumière de l'expérience acquise<sup>1</sup>.

Les membres de la région Europe sont encouragés à partager l'expérience qu'ils auront acquise dans le cadre du projet d'orientations.

### Consultations visant à établir un consensus sur les projets de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins

6. En juillet et août 2023, le Président et les vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius ont tenu des consultations informelles avec 89 membres du Codex afin de parvenir à un consensus sur le projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins. Trente pays membres de la région Europe (soit 59 pour cent) ont fait part de leur point de vue au cours de ces consultations. À sa 46<sup>e</sup> session (2023), la Commission a adopté les LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins à l'étape 8, par voie de vote<sup>2</sup>.

### Résistance aux antimicrobiens

7. À la 84<sup>e</sup> session (2023) du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, le secrétariat du Codex a indiqué que la version révisée du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXC 61-2005) figurerait dans l'enquête mondiale sur l'utilisation et les effets des normes du Codex (2024)<sup>3</sup>.

Les membres de la région Europe sont encouragés à prendre en considération les textes actuels du Codex concernant la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire lors de la conception et de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de lutte contre la résistance aux antimicrobiens et à se servir de l'enquête de 2024 pour faire connaître les actions qu'ils mènent.

### Webdiffusion

8. À sa 46<sup>e</sup> session (2023), la Commission a pris note du fait que le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe avait manifesté son intérêt pour la diffusion sur le web des sessions du Comité exécutif et a prié le secrétariat du Codex d'étudier plus avant cette question, en tenant compte des pratiques ayant cours dans les organes similaires de la FAO, et de lui présenter un document sur le sujet à sa 47<sup>e</sup> session, en 2024<sup>4</sup>.

Les membres de la région Europe sont invités à faire part de leur expérience concernant la webdiffusion des réunions depuis la 32<sup>e</sup> session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe et à participer activement aux débats en la matière lors de la 47<sup>e</sup> session de la Commission.

### Approche «Une seule santé»

9. À sa 46<sup>e</sup> session, la Commission a encouragé la FAO et l'OMS à poursuivre leur collaboration fructueuse dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments et de la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments, y compris au titre du volet sur la sécurité sanitaire des aliments du Plan d'action conjoint «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite<sup>5</sup>.

10. Dans le cadre des débats qui ont eu lieu lors de la 45<sup>e</sup> session de la Commission, en 2022<sup>6</sup>, notamment en ce qui concerne les LMR pour les résidus de pesticides, les membres de la région Europe ont souligné que le Codex devait réfléchir à la manière de faire en sorte que les liens étroits entre la santé humaine, animale et environnementale soient définis et pris en compte dans le cadre de ses travaux, en particulier compte tenu du fait que les statuts de la Commission précisent que tous les travaux relatifs aux normes alimentaires doivent être coordonnés.

<sup>1</sup> REP23/CAC, paragraphe 194.

<sup>2</sup> REP23/CAC, paragraphes 123 et 148, et CX/EXEC 23/85/7.

<sup>3</sup> REP23/EXEC1, paragraphe 114.

<sup>4</sup> REP23/CAC, paragraphe 190.

<sup>5</sup> REP23/CAC, paragraphe 220.

<sup>6</sup> REP22/CAC, paragraphes 79 et 84.

Les membres de la région Europe sont invités à déterminer les moyens envisageables pour intégrer l'approche «Une seule santé» dans le cadre des travaux du Codex.

#### Nouveaux travaux et hiérarchisation des activités

11. Le Comité exécutif, à sa 85<sup>e</sup> session (2023)<sup>7</sup>, a recommandé que le secrétariat du Codex élabore des orientations pratiques et collabore avec les membres pour relever les défis liés aux nouveaux travaux et à l'établissement d'un ordre de priorité les concernant, comme il le recommandait à sa 83<sup>e</sup> session, en 2022.

Les membres de la région Europe sont encouragés à recenser les difficultés liées aux nouveaux travaux et à leur hiérarchisation et à trouver des solutions qui permettraient au secrétariat du Codex d'élaborer des orientations pratiques plus facilement.

#### Sessions en ligne de la Commission et des organes subsidiaires

12. À la 33<sup>e</sup> session du Comité sur les principes généraux (2023), le secrétariat du Codex a confirmé que le Règlement intérieur du Codex continuerait d'être interprété de manière à comprendre les sessions tenues en ligne par les organes subsidiaires de la Commission. En ce qui concerne les sessions de la Commission, le Comité sur les principes généraux, lors de cette même session, a reporté l'examen du Règlement intérieur et a demandé à la FAO et à l'OMS de lui communiquer, à sa 34<sup>e</sup> session, leurs éventuels projets de modification concernant leurs règlements intérieurs respectifs, de façon à inclure les réunions tenues en ligne par leurs organes directeurs. Le Comité a souligné, en outre, combien il était important de faire preuve de souplesse dans les modalités de travail des réunions du Codex<sup>8</sup>.

Les membres de la région Europe sont invités à prendre note des conclusions de la 33<sup>e</sup> session du Comité sur les principes généraux et à communiquer au Coordonnateur pour l'Europe les enseignements qu'ils ont tirés des nouvelles modalités de travail adoptées par la Commission et ses organes subsidiaires, afin d'étayer les débats sur le modèle pour les travaux futurs du Codex (CX/EXEC 23/85/3, annexe II) – un document évolutif que le Comité exécutif, à sa 85<sup>e</sup> session (2023), est convenu de réexaminer périodiquement.

#### Norme pour les jus et les nectars de fruits

13. À sa 46<sup>e</sup> session (2023), la Commission est convenue de créer un groupe de travail électronique, placé sous sa responsabilité, qui sera chargé d'examiner la proposition de modification de la *Norme générale pour les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005) en ce qui concerne les valeurs Brix pour *Vitis labrusca* et des espèces hybrides, et de soumettre un rapport au secrétariat du Codex, qui sera examiné par le Comité exécutif à sa 87<sup>e</sup> session et par la Commission à sa 47<sup>e</sup> session, en 2024<sup>9</sup>.

Les membres de la région Europe qui ont inscrit des experts au groupe de travail électronique, qui relève de la Commission, sont encouragés à formuler des observations sur les modifications proposées afin que la question puisse être examinée par le Comité exécutif à sa 87<sup>e</sup> session et par la Commission à sa 47<sup>e</sup> session.

## **B. QUESTIONS PERTINENTES EXAMINÉES AU SEIN DES COMITÉS TECHNIQUES**

14. La liste non exhaustive suivante, qui concerne les travaux actuellement menés par le Codex et susceptibles d'intéresser le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, est fondée sur les observations fournies par les membres au Coordonnateur pour l'Europe, la participation aux groupes de travail électroniques et les commentaires formulés par les membres lors des réunions de coordination informelles organisées par le Coordonnateur dans le cadre des sessions des organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius depuis 2023.

<sup>7</sup> REP23/EXEC2, paragraphe 92.

<sup>8</sup> REP23/GP, paragraphes 71 à 80.

<sup>9</sup> REP23/CAC, paragraphe 172.

**Tableau 1. Liste des travaux en cours du Codex pouvant intéresser le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe**

COMITÉ	PROCHAINE SESSION APRÈS LA 33 <sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE	SUJET D'INTÉRÊT	ÉTAT D'AVANCEMENT
Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)	55 <sup>e</sup> session du CCPR (3-6 juin 2024)	Liste prioritaire de pesticides proposés pour évaluation par les experts de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides	Processus récurrent. À sa 46 <sup>e</sup> session, la Commission a approuvé la nouvelle liste des priorités (6 nouveaux composés, 17 nouvelles utilisations et autres évaluations, 5 composés soumis à des évaluations aux fins de la révision périodique et 3 composés de réserve).
		Homologations nationales de pesticides	Processus récurrent. Une lettre circulaire, à laquelle il était possible de répondre jusqu'au 15 février 2024, a été diffusée pour alimenter la base de données des homologations nationales. Un groupe de travail électronique a évalué les commentaires et rédigé son rapport en vue de la 55 <sup>e</sup> session du CCPR.
		Gestion des composés sans appui qui ne suscitent pas de préoccupations de santé publique et pour lesquels une révision périodique est programmée par les experts de la Réunion conjointe	Processus récurrent. Un groupe de travail électronique a évalué les commentaires et rédigé son rapport en vue de la 55 <sup>e</sup> session du CCPR, conformément à la procédure de gestion adoptée par ce dernier.
		Procédures opérationnelles de la Réunion conjointe et du CCPR	En septembre 2023, les experts de la Réunion conjointe ont examiné les possibilités d'amélioration.  Un groupe de travail électronique a évalué les commentaires et rédigé son rapport, portant notamment sur les priorités en matière d'amélioration, en vue de la 55 <sup>e</sup> session du CCPR.
Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)	27 <sup>e</sup> session du CCFICS (16-20 septembre 2024)	Prévention de la fraude alimentaire et lutte contre celle-ci	Renvoyé à l'étape 2 par le CCFICS à sa 26 <sup>e</sup> session. Un groupe de travail électronique procède actuellement à l'évaluation des commentaires et élabore un avant-projet révisé de directives en vue de la 27 <sup>e</sup> session du CCFICS.
		Traçabilité	La Commission a approuvé de nouveaux travaux à sa 46 <sup>e</sup> session. Un groupe de travail électronique évalue les commentaires sur de possibles révisions concernant les <i>Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de</i>

			<i>certification des denrées alimentaires (CXG 60-2006).</i>
Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)	44 <sup>e</sup> session du CCNFSDU (2-6 octobre 2024)	Établissement de nouvelles valeurs de référence des nutriments (VNR) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois	À l'étape 6. Une lettre circulaire, à laquelle il était possible de répondre jusqu'au 15 octobre 2023, a été diffusée. Un groupe de travail électronique présentera un rapport, qui sera examiné par le CCNFSDU à sa 44 <sup>e</sup> session.
		Composition nutritionnelle des aliments et des boissons fabriqués à partir de sources de protéines végétales et autres	Une lettre circulaire sur les propositions de nouveaux travaux et les questions nouvelles a été publiée, à laquelle il est possible de répondre jusqu'en juin 2024. Un document de travail portant sur une proposition de nouveaux travaux sera peut-être présenté à la 44 <sup>e</sup> session du CCNFSDU.
Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)	27 <sup>e</sup> session du CCRVDF (21 octobre 2024)	Liste des médicaments vétérinaires devant être évalués ou réévalués en priorité par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires	Processus récurrent. À sa 46 <sup>e</sup> session, la Commission a approuvé la nouvelle liste des priorités (14 composés, dont 4 devant faire l'objet d'une extrapolation).
		Composés à double usage traités par le CCRVDF et le CCPR et harmonisation possible des LMR	Processus récurrent. Depuis 2021, le groupe de travail électronique mixte CCPR/CCRVDF détermine les problèmes qui concernent les deux comités et préconise des moyens de les résoudre.
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)	48 <sup>e</sup> session du CCFL (27 octobre 2024)	Étiquetage des allergènes	À l'étape 6. Une lettre circulaire, à laquelle il était possible de répondre jusqu'au 19 avril 2023, a été diffusée. Un groupe de travail électronique présentera un rapport, qui sera examiné par le CCFL à sa 48 <sup>e</sup> session
		Directives sur l'utilisation de la technologie pour fournir des informations sur les aliments	À l'étape 6. Une lettre circulaire, à laquelle il était possible de répondre jusqu'au 14 avril 2024, a été diffusée. Un groupe de travail électronique présentera un rapport, qui sera examiné par le CCFL à sa 48 <sup>e</sup> session.
		Affirmations figurant sur l'étiquetage de durabilité	Étape: descriptif du projet. Un groupe de travail électronique examine actuellement les commentaires afin de déterminer les domaines dans lesquels le CCFL pourrait formuler des orientations.
		Étiquetage des boissons alcoolisées	Étape: document de travail. Une lettre circulaire, à laquelle il était possible de répondre jusqu'au 14 avril 2024, a été diffusée. L'OMS présentera un document de travail fondé sur les réponses recueillies.
Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)	18 <sup>e</sup> session du CCCF (premier semestre 2025)	Limites maximales pour le plomb dans certaines catégories d'aliments	En janvier 2024, le groupe de travail électronique a présenté son rapport, examiné par le CCCF à sa 17 <sup>e</sup> session, en avril 2024.
		Réduction de la ciguatera	En janvier 2024, le groupe de travail électronique a présenté son rapport,

			examiné par le CCCF à sa 17 <sup>e</sup> session, en avril 2024.
		Prospective concernant des questions nouvelles en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine ou animale en rapport avec les contaminants	Processus récurrent. Une lettre circulaire, à laquelle il était possible de répondre jusqu'au 25 mars 2024, a été diffusée. Les réponses et les informations fournies par la FAO et l'OMS ont été examinées par le CCCF à sa 17 <sup>e</sup> session, en avril 2024.
Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)	55 <sup>e</sup> session du CCFA (premier semestre 2025)	<i>Norme générale sur les additifs alimentaires</i>	Processus récurrent. Une lettre circulaire, à laquelle il était possible de répondre jusqu'au 15 janvier 2024, a été diffusée. Le rapport d'un groupe de travail en présentiel chargé d'étudier les réponses à la lettre circulaire a été examiné par le CCFA à sa 54 <sup>e</sup> session, en avril 2024.
		<i>Noms de catégorie et Système international de numérotation des additifs alimentaires (CXG 36- 1989)</i>	Processus récurrent. Une lettre circulaire, à laquelle il était possible de répondre jusqu'en septembre 2023, a été diffusée. Le rapport d'un groupe de travail électronique chargé d'étudier les réponses à la lettre circulaire été examiné par le CCFA à sa 54 <sup>e</sup> session, en avril 2024.
		Levure de boulanger	Étape: descriptif du projet. Un document de travail sur l'élaboration d'une nouvelle norme a été examiné par le CCFA à sa 54 <sup>e</sup> session, en avril 2024.
Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)	44 <sup>e</sup> session du CCMAS (mai 2025)	Base de données et manuel électronique	La proposition visant l'élaboration d'une base de données concernant les <i>Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées (CXS 234-1999)</i> et d'un manuel électronique consacré aux <i>Directives générales sur l'échantillonnage (CXG 50-2004)</i> a été examinée par le CCMAS à sa 43 <sup>e</sup> session, en mai 2024.
Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH)	8 <sup>e</sup> session du CCSCH (second semestre 2025)	<i>Norme sur les parties florales séchées – safran</i>	Adoptée à l'étape 8 par la Commission à sa 45 <sup>e</sup> session (2022), sous réserve de l'approbation des dispositions relatives à l'étiquetage par le CCFL.
Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO)	29 <sup>e</sup> session du CCFO (février 2026)	Huiles d'olive et huiles de grignons d'olive	À l'étape 5/8. À sa 28 <sup>e</sup> session, le CCFO est convenu de présenter le projet révisé de norme à la Commission, afin qu'elle l'adopte à sa 47 <sup>e</sup> session, tout en établissant un groupe de travail électronique chargé de recueillir et d'évaluer d'autres données et informations scientifiques mondiales concernant l'huile d'olive, qui seront examinées par le CCFO à sa 29 <sup>e</sup> session.
		Huile de <i>Calanus</i> /huiles de poisson	À l'étape 5/8. À sa 28 <sup>e</sup> session, le CCFO a décidé de soumettre l'inclusion de l'huile de <i>Calanus</i> dans la <i>Norme pour les huiles de poisson (CXS 329-2017)</i> à la

			Commission à sa 47 <sup>e</sup> session, pour adoption.
		Réduction des acides gras trans et élimination des huiles partiellement hydrogénées	Étape: descriptif du projet. À sa 28 <sup>e</sup> session, le CCFO est convenu de soumettre la proposition relative aux nouveaux travaux concernant les propositions de révision des normes Codex sur les graisses et les huiles visant à réduire la consommation d'acides gras trans en vue de son approbation par la Commission à sa 47 <sup>e</sup> session, et a créé un groupe de travail électronique chargé de préparer les travaux de la 29 <sup>e</sup> session.
Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)	55 <sup>e</sup> session du CCFH (octobre 2025)	Maîtrise des variétés d' <i>Escherichia coli</i> productrices de shigatoxines dans le bœuf cru, les légumes à feuilles frais, le lait cru, les fromages au lait cru et les graines germées	À l'étape 5/8. À sa 54 <sup>e</sup> session, le CCFH est convenu de soumettre l'inclusion de l'avant-projet d'annexes sur les légumes à feuilles frais et les graines germées dans les <i>Directives pour la maîtrise des variétés d'Escherichia coli productrices de shigatoxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes à feuilles frais, le lait cru, les fromages au lait cru et les graines germées (CXG 99-2023)</i> , en vue de son adoption finale par la Commission, à sa 47 <sup>e</sup> session.
		Sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production d'aliments	À l'étape 5/8 (projet d'annexe sur le lait et les produits laitiers). À sa 54 <sup>e</sup> session, le CCFH a décidé de soumettre l'inclusion de ce projet d'annexe dans les <i>Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments (CXG 100-2023)</i> à la Commission, pour adoption finale à sa 47 <sup>e</sup> session.  Renvoi à l'étape 2/3 (projet d'annexe sur le poisson et les produits de la pêche). À sa 54 <sup>e</sup> session, le CCFH a établi un groupe de travail électronique chargé d'examiner les commentaires et d'élaborer la proposition d'annexe révisée en vue de sa 55 <sup>e</sup> session. Le groupe de travail électronique rédigera en outre une nouvelle annexe sur l'évaluation de la qualité de l'eau en fonction de l'usage prévu, à la gestion de la sécurité sanitaire et aux technologies de récupération et de traitement de l'eau aux fins de son recyclage.
		Marchés traditionnels	À l'étape 5/8. À sa 54 <sup>e</sup> session, le CCFH est convenu de soumettre l'avant-projet de directives à la Commission, pour adoption finale à sa 47 <sup>e</sup> session.

#### IV. RECOMMANDATIONS

15. À sa 33<sup>e</sup> session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe est invité à examiner les questions soulevées aux paragraphes 5 à 13 et au tableau 1 et à formuler des recommandations, qui seront soumises à l'examen de la Commission.